



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'INVESTISSEMENT	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
---	---	--

Communiqué de presse



LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

Investissements d'Avenir – Action « Territoires d'Innovation Pédagogique »

Lancement de la seconde vague de l'appel à projets « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures »

Paris, le 22 octobre 2019 – Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'investissement, et Eric Lombard, directeur général de la Caisse des dépôts, se félicitent du lancement de la seconde vague de l'appel à projets « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures » de l'action « Territoires d'Innovation Pédagogique », dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

Dans le cadre du programme « Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche », l'action « Territoires d'innovation pédagogique », gérée par la Banque des Territoires du Groupe Caisse des Dépôts pour le compte de l'État, est dotée de 250 millions d'euros. Elle comporte un premier volet consacré à l'orientation des élèves de l'enseignement scolaire vers le premier cycle des études supérieures, constitué de deux appels à projets en appui au Plan étudiants et à la réforme de l'accès aux formations post-baccalauréat : « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures » et « Solutions numériques pour l'orientation vers les études supérieures ».

L'appel à projets « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures » encourage la constitution, sur les différents territoires, d'écosystèmes de l'orientation qui fédèrent l'ensemble des acteurs de la formation, de l'emploi, de l'information et du conseil en orientation autour d'un même objectif : mettre à la disposition des élèves et de leurs familles tous les éléments d'information nécessaires sur les formations, leurs attendus et leurs débouchés professionnels, les accompagner dans l'élaboration d'un projet de poursuite d'études et les aider ainsi à faire les meilleurs choix à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

L'objectif de cet appel est de soutenir des projets portés par un ensemble d'acteurs dans les domaines de la formation, de l'orientation et de l'emploi qui se proposent de créer, dans le cadre d'une démarche collective et

ambitieuse et dans un périmètre territorial clairement défini, les conditions d'une orientation réussie vers les études supérieures. Ces projets doivent montrer une cohérence globale, à la fois entre eux ainsi qu'avec l'ensemble des actions des ministères (hors PIA).

Il vise à permettre, en s'appuyant sur un comité de sélection indépendant, le déploiement de projets qui :

- fassent évoluer sensiblement les pratiques en matière d'information et de conseil en orientation ;
- présentent un caractère fortement structurant, en mettant en synergie des établissements d'enseignement supérieur et d'enseignement scolaire, des organismes de recherche, des entreprises et/ou des organisations professionnelles, des associations, des collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs de l'orientation et de la relation formation-emploi ;
- se développent sur un territoire qui permette d'obtenir des résultats significatifs, d'assurer un suivi des parcours des élèves engagés dans l'expérimentation et d'évaluer l'impact des actions mises en œuvre ;
- soient reproductibles au-delà de leur périmètre initial.

Un premier appel à projets mis en œuvre au premier semestre 2019 a fait l'objet d'une forte mobilisation avec 22 dossiers de candidature touchant 13 des 18 régions et incluant un territoire ultra-marin. Ce sont 8 lauréats qui ont été sélectionnés par un comité indépendant d'experts de l'orientation, de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur, avec à terme l'ambition d'accompagner chaque année plus d'un million de jeunes lycéens et étudiants dans leur projet d'orientation.

L'Etat a souhaité lancer une deuxième vague pour permettre à d'autres territoires d'apporter à leur élèves et étudiants les mêmes niveaux de services au bénéfice de leurs réussites, en apportant toutefois des modifications au cahier des charges, souhaitant favoriser les solutions sur des champs insuffisamment couverts dans le cadre de la première vague. Sans en faire un caractère exclusif, ce nouvel appel à projets portera ainsi une attention particulière à l'implication effective des conseils régionaux, le suivi des cohortes et le périmètre territorial des projets.

Les principaux critères de sélection de cette seconde vague restent inchangés :

- l'ambition du projet : celui-ci doit être structurant et de grande ampleur, afin d'améliorer de manière significative l'information et le conseil en orientation à l'échelle du territoire concerné ;
- sa pertinence au regard des objectifs de l'appel, des caractéristiques du territoire et de la stratégie globale déployée à l'échelle de ce dernier ;
- le caractère innovant des actions et des outils proposés ;
- la qualité de la coordination entre les acteurs du second degré et de l'enseignement supérieur afin d'établir une continuité entre les deux niveaux d'enseignement.

Les porteurs de projets ayant soumis une candidature dans le cadre de la première vague sont libres de candidater à nouveau dans le cadre de cette seconde vague. Il leur revient dans ce cas de s'assurer que leur projet s'inscrit pleinement dans les attendus de ce nouvel appel à projets.

Cet appel à projets est doté d'une enveloppe prévisionnelle de 33 M€¹. Le montant de l'aide attribuée ne pourra être inférieur à 1 million d'euros. Les projets seront financés pendant au maximum dix ans.

¹ Le montant définitif de cette enveloppe sera évolutif en fonction de la qualité des propositions et du nombre de projets susceptibles d'être financés.

La seconde vague de cet appel à projets est ouverte jusqu'au **vendredi 13 décembre 2019 à 15h00.**

Consulter le cahier des charges et télécharger le dossier de candidature :

<http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com>

À propos du Grand Plan d'Investissement

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois. Le troisième volet du PIA, doté de 10 milliards d'euros, s'inscrit dans le Grand Plan d'Investissement (GPI) de 57 milliards d'euros engagé en 2017 par le Gouvernement et mené tout au long du quinquennat, afin d'accompagner les réformes structurelles et de répondre à quatre défis majeurs de la France : la neutralité carbone, l'accès à l'emploi, la compétitivité par l'innovation et l'État numérique.

<http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>

Twitter : [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

À propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

banquedesterritoires.fr | **Twitter :** [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

Contacts presse :

**Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation :**
01.55.55.99.12 / 01.55.55.81.49
presse-mesri@recherche.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement :
01.42.75.64.58
lucas.tourny@pm.gouv.fr

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse :
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

Groupe Caisse des Dépôts :
01 58 50 40 00